

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 16 avril 2024 à 15h à la Préfecture de la MRC située au 1303, rue de la Digue à Havre-Saint-Pierre.

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Meggie Richard : préfète;
M. Paul Barriault : préfet suppléant,
maire de Havre-Saint-Pierre;
M. Henri Wapistan : conseiller de comté,
maire de Natashquan;
M. Sébastien L'Écuyer : conseiller de comté,
maire de Baie-Johan-Beetz;
M^{me} Ginette Paquet : conseillère de comté,
mairesse de Longue-Pointe-de-Mingan;
M^{me} Josée Brunet : conseillère de comté,
mairesse de Rivière-Saint-Jean.

SONT PRÉSENTS PAR VISIOCONFÉRENCE :

M^{me} Hélène Boulanger : conseillère de comté,
mairesse de L'Île-d'Anticosti;
M. Jacques Bernier : conseiller de comté,
maire de Rivière-au-Tonnerre.

EST ABSENT :

M. Léonard Labrie : conseiller de comté,
maire d'Aguanish.

Formant quorum sous la présidence de madame Meggie Richard.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M^{me} Nathalie de Grandpré : directrice générale et greffière-trésorière;
M. Philip Pineault-Jomphe : directeur général adjoint et directeur du service de
développement économique;
M^{me} Fanie Boudreau : greffière-trésorière adjointe;
M. Jonathan Turbis : Contrôleur et analyste financier.

Résolution n°84-24

Service de santé dans les dispensaires

Attendu la résolution numéro 239-23 adoptée par la MRC de Minganie lors de la séance tenue le 22 novembre 2023 qui appuie le conseil de la municipalité de Natashquan demandant notamment, au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord (CISSS), de reconsidérer les dernières procédures mises en place pour les dispensaires à l'est de la Minganie;

Attendu que l'offre de service de proximité en santé et services sociaux dans les dispensaires de la Côte-Nord n'est plus ce qu'elle était et que la situation actuelle est préjudiciable pour les populations touchées;

Attendu le projet-pilote « proximité » présenté au comité santé de la MRC de Minganie et à certaines organisations du milieu;

Attendu que le conseil de la MRC salue l'effort pour améliorer les services sociaux et de santé dans les dispensaires, mais les informations sont incomplètes actuellement pour juger de l'impact réel des propositions avancées;

Attendu que le CISSS Côte-Nord entend consulter des groupes ciblés pour discuter l'offre de services et définir le nouveau modèle de proximité;

Attendu que l'information est essentielle dans ce processus et que des consultations publiques devraient être offertes à l'ensemble de la population et à tous les élus de la Minganie;

Attendu qu'en ne donnant plus certains services dans les dispensaires, cela pourrait augmenter l'achalandage de la clientèle aux centres de santé de Havre-Saint-Pierre et de Sept-Îles;

Attendu que les services ne sont plus dispensés 24h sur 24 et 7 jours par semaine dans chaque dispensaire, tel que dénoncé dans ladite résolution numéro 239-23;

Attendu que les citoyens doivent se déplacer sur de longues distances pour recevoir des soins et qu'en période hivernale, les fermetures de la seule route existante rendent impossible le déplacement des usagers;

Attendu que la Minganie a la particularité de s'étendre sur plus de 300 km de littoral sur le continent et qu'il n'y a pas d'habitation, ni de communication possible sur la majeure partie de la route 138;

Attendu que cet éloignement commande des façons de faire qui sortent des cadres habituels;

Attendu que la Loi sur la santé et les services sociaux vise à atteindre des niveaux comparables de santé et de bien-être au sein des différentes couches de la population et des différentes régions;

Attendu que les deux premières priorités régionales de la stratégie pour assurer l'occupation du territoire sont de prendre en compte les spécificités territoriales de la Côte-Nord et de favoriser l'attractivité et l'établissement permanent en Côte-Nord;

Attendu que l'éloignement de la population ne doit pas restreindre les droits des usagers à l'obtention des services;

Attendu que la présence d'infirmiers et d'infirmières dans les sept dispensaires de la Minganie est nécessaire pour soutenir la santé, la sécurité et le bien-être des populations;

Attendu que la présence de ces professionnels est aussi essentielle pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Paquet, appuyé par monsieur Sébastien L'Écuyer et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Minganie tient à manifester ses inquiétudes de perdre la présence de professionnels de la santé pouvant intervenir lors des cas de proximité nécessitant une intervention rapide;
- Que les mesures soient prises pour que les services soient dispensés 24 heures par jour et 7 jours par semaine dans les dispensaires de la Minganie;
- Que le CISSS Côte-Nord consulte tous les élus et les usagers des dispensaires par des consultations publiques portant sur le projet « proximité »;
- Que la présente résolution soit transmise à la PDG du CISSS Côte-Nord, à la députée de Duplessis et au comité des usagers.

Extrait certifié conforme, sous réserve de son approbation, à Havre-Saint-Pierre le
17 avril 2024.



Fanie Boudreau,
Greffière-trésorière adjointe